Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_090_V2-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL **(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)**

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-090

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Depuis le 1er janvier 2023, dans le cadre de la nomenclature M57, il est prévu l'obligation d'instaurer un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée du mandat.

Ainsi, le RBF joint en annexe informe du cadre juridique du budget, fixe les règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle des crédits, les régies ainsi que la gestion de l'actif et du passif.

Vu l'avis favorable de la commission finances, administration générale réunie le 16 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la ville de Trégueux annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,
M. Ludovic MICHEL

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR